

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

Republique Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie@st-amans-du-pech.fr

2025/014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24/06/2025

Objet : Délibération autorisant le Maire à recourir à un agent contractuel dans une commune de moins de 1 000 habitants (Article L 332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique)

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Bernard REGNARD, Maire.

Date de convocation : 10/06/2025

Présents : REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1^{er} Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2^{ème} Adjoint, ROSSI Marcel, 3^{ème} Adjoint, DAL ZOVO Corine, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

Excusée : DEBUS Vanessa.

Secrétaire de séance : JEAN Claire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

VU la délibération en date du 24 juin 2025 portant création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

CONFORMEMENT à l'article L 313-1 et L 332-8 3° du Code General de la Fonction Publique, il conviendrait d'autoriser le Maire à recourir à un agent contractuel à compter du 1^{er} septembre 2025.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

Acceptent les propositions ci-dessus ;

Chargent le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 24 juin 2025.

**La secrétaire de séance,
Claire JEAN**

Claire Jean

**Le Maire,
Bernard REGNARD.**

